

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
24 È 25 DI FERRAGHJU DI U 2022
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022
24 ET 25 FEVRIER 2022

N° 2022/01/015

**Question orale déposée par Jean BIANCUCCI
au nom du Groupe « Fà Populu Inseme »**

OBJET : Refus de parution d'Arritti : une attaque supplémentaire contre notre histoire

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Arritti est un journal hebdomadaire qui paraît en Corse depuis décembre 1966. Créé par Max Simeoni, il s'agit d'un journal d'opinion autonomiste dont l'ensemble des rédacteurs sont bénévoles.

Depuis le début des années 80, il fait partie des organes de presse habilités à publier des annonces légales. Cette habilitation, pour l'ensemble des titres qui en bénéficient, est décidée chaque année par les préfets des deux départements, sur la base de données de diffusion qui leurs sont transmises.

Fin décembre 2021, alors que la Préfecture du Cismonte a renouvelé l'habilitation d'Arritti comme celle des autres titres, la Préfecture du Pumonte a demandé des justifications complémentaires quant à la diffusion d'Arritti le 31 décembre 2021 à 16 heures, pour un arrêté préfectoral à prendre le même jour avant minuit. Et cela alors que le dossier était dans les services des Préfectures du Cismonte et du Pumonte, depuis le 15 novembre et n'avait fait l'objet d'aucune réserve.

Ces justificatifs ont été fournis à la Préfecture d'Aiacciu dès les premiers jours du mois de janvier, puis complétés encore quelques jours plus tard en réponse à de nouvelles demandes. Suite à la remise de ces documents, le dossier est resté longtemps en attente.

La décision définitive refusant d'habiliter Arritti pour la publication des annonces légales en 2022, est étrangement tombée le 15 février 2022, jour du départ du Préfet Lelarge.

Cette décision injuste et incompréhensible ampute son chiffre d'affaires annuel de plus de vingt mille euros et menace donc la continuité de sa parution. La décision du Préfet Lelarge, qui vient remettre en cause la pérennité d'un journal qui paraît sans interruption depuis plus d'un demi-siècle et participe à la pluralité de la vie démocratique insulaire, nous laisse sans voix... d'autant plus dans une période aussi difficile pour la presse écrite.

Nous nous demandons à quoi joue l'Etat...

Après avoir mandaté d'office les 10 millions d'euros d'intérêts dans le litige avec la Corsica Ferries.

Après avoir décerné la Grand' Croix de la Légion d'honneur à Pierre BERTOLINI, membre éminent du groupuscule de barbouzes FRANZIA, ayant commis de nombreuses actions violentes à l'encontre de militants nationalistes, et qui, étrange coïncidence, avait orchestré aussi un attentat contre le journal Arritti en 1977...

Voilà que les autorités françaises s'attaquent maintenant de front, à notre presse historique.

Monsieur le Président, nous ne doutons pas du fait que nous partageons ce constat amer. Néanmoins, au vu, une fois de plus, du comportement irrespectueux de Paris vis à vis de notre histoire et de ce que nous sommes, quels sont nos moyens d'action pour contrer ce genre de pratiques scandaleuses ?